



Paris, le 8 juillet 2019

Monsieur François de RUGY
Ministre d'Etat
Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard St Germain
75 007 PARIS

N. Réf. : JH/JH/19281
Objet : Disparition de l'IFSTTAR

Monsieur le Ministre,

Le 26 juin dernier s'est tenu une réunion avec le Commissaire Général du Développement Durable et des représentants du Secrétariat général de votre Ministère concernant le projet d'université Gustave Eiffel et la disparition de l'IFSTTAR dans ce projet.

Lors de cette réunion, vos représentants ont affirmé que le projet a toujours été la fusion et la disparition de la personnalité juridique dans cette université. Nous considérons que l'administration a été déloyale car l'option de la disparition de la personnalité morale de l'IFSTTAR n'était pas dans le projet d'I-Site initialement présenté. D'ailleurs, nous constatons que l'IFSTTAR est le seul établissement du ministère à perdre sa personnalité morale dans la mesure où l'ENPC qui faisait aussi partie du projet s'est désengagée.

Nous avons demandé avec insistance une analyse rationnelle et objective avec un bilan avantages/inconvénients des deux options principales : fusion de l'IFSTTAR au sein de l'Université d'une part et coopération intégrée avec maintien de la personnalité juridique garantissant le côté expérimental d'autre part.

Vos représentants n'ont pas été capables de tenir un échange sur des éléments factuels et objectifs et se sont contentés de répéter à la façon d'un mantra qu'il s'agit d'une décision politique, que « c'est quelque chose de totalement neuf » et « qu'il faut s'engager totalement pour que cela fonctionne ».

Si conduire un véhicule les yeux bandés serait aussi très innovant, nous doutons qu'il faille le faire en l'état des technologies du moment.

Par ailleurs, vos représentants affirment que la disparition de l'IFSTTAR au sein d'une université serait plus profitable pour la valorisation de la recherche. Ce type d'argument traduit une méconnaissance des activités de l'IFSTTAR qui effectuent une recherche opérationnelle et liée aux politiques du ministère de la transition écologique.

.../...

.../...

Enfin, sur le maintien d'une tutelle du ministère sur la future université, les seuls arguments ont été le maintien de la maquette budgétaire et le fait que plusieurs responsables de la future université seront issus de l'IFSTTAR et du Ministère. Il s'agit notamment d'un vice-président en charge de l'appui aux politiques publiques. Or ce dernier n'est même pas prévu dans le projet de décret. Peut-être que cette réponse traduit une logique de positionnement de certains hauts fonctionnaires à court terme mais ne permet pas de garantir la disponibilité d'un outil comme l'IFSTTAR pour le ministère.

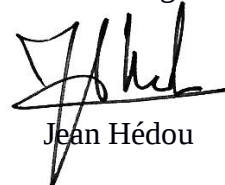
Au final, ces décisions sur l'IFSTTAR se résument à un abandon pur et simple de ce qu'étaient le LCPC et l'INRETS, au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Si c'est réellement la vôtre, comme l'affirme l'administration, vous aurez décidé de perdre un formidable outil d'expertise et de recherche opérationnel et vous porterez une lourde responsabilité sur la perte des capacités techniques de votre ministère et du soutien à l'innovation des entreprises françaises qu'il a pu apporter.

Nous attendons en conséquence de votre part un démenti ou contre-arbitrage.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire général



Jean Hédou